



*Municipalité de
Napierville*

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

**Avis public d'entrée en vigueur de règlement
L2019-1 modifiant le règlement de lotissement
numéro L2019 et ses amendements**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 mai 2026, la Municipalité de Napierville a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO L2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO L2019**

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville le 10 juin 2026. Le certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 11 juin 2026. Le *Règlement numéro L2019-1* est donc en vigueur depuis le 11 juin 2026.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé 260, rue de l'Église à Napierville ou sur le site de la municipalité au www.napierville.ca sous la rubrique « Règlements ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 15 JUIN 2026

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE